Province de Québec

Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 novembre 2019, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Piszar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Monsieur le maire Johnny Piszar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

19 11 160 2. Adoption de l'ordre du jour du 4 novembre 2019

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

Que l'ordre du jour du 4 novembre 2019, soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture
 - Mot de bienvenue du maire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 4. Première période de questions
- 5. Suivi de la dernière assemblée
- 6. Correspondance
 - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière
 - 6.1.1. Souper des fêtes MRC de Coaticook
 - 6.1.2. Demande d'appui aux commissions scolaires
- 7. Affaires courantes municipales
 - 7.1. Dossiers municipaux
 - 7.1.1. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2020
 - 7.1.2. Service d'inspection municipal en bâtiment et en environnement
 - 7.1.3. Sécurité civile Entente avec Stanstead-Est
 - 7.1.4. Déclaration de Barnston-Ouest pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
 - 7.1.5. Équijustice Estrie suivi
 - 7.1.6. Programme en Mobilisation et développement des communautés locales
 - 7.2. Appel d'offres
 - 7.2.1. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglaçage
 - 7.3. Règlements
 - 7.3.1. Adoption du Règlement numéro 278-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019
 - 7.3.2. Adoption du Règlement numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal
 - 7.4. Budget 2020
 - 7.4.1. Gestion des documents et des archives 2020
 - 7.4.2. RIGDSC Budget 2020

8. Rapport du Maire et des conseillers

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers
- 8.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniers

9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.1. Dépôt du rapport mensuel

10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

10.1. Dépôt du rapport mensuel

11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

11.1. Dépôt du rapport mensuel

12. Trésorerie

- 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
- 12.2. États comparatifs au 30 septembre 2019

13. Deuxième période de questions

14. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

19 11 161 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk, Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Quelques citoyens sont venus questionner les membres du conseil concernant le projet de bureau municipal.

19 11 162 6.1.1. Souper des fêtes – MRC de Coaticook

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk, Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le conseil municipal autorise l'inscription des élu(e)s, des employé(e)s et de leurs conjoints (es) intéressés à participer au souper des Fêtes de la MRC de Coaticook qui aura lieu, vendredi le 29 novembre 2019, à Saint-Malo.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Demande d'appui aux commissions scolaires

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

19 11 163 7.1.1. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal 2020

ATTENDU que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure, à savoir :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2020		
JANVIER	Lundi le 6 janvier 2020 à 19h00	
FÉVRIER	Lundi le 3 février 2020 à 19h00	
MARS	Lundi le 2 mars 2020 à 19h00	
AVRIL	Lundi le 6 avril 2020 à 19h00	
MAI	Lundi le 4 mai 2020 à 19h00	
Juin	Lundi le 1 ^{er} juin 2020 à 19h00	
JUILLET	Lundi le 6 juillet 2020 à 19h00	
Août	Lundi le 3 août 2020 à 19h00	
SEPTEMBRE	Mardi le 8 septembre 2020 à 19h00	
Остовке	Lundi le 5 octobre 2020 à 19h00	
NOVEMBRE	Lundi le 2 novembre 2020 à 19h00	
DÉCEMBRE	Lundi le 7 décembre 2020 à 19h00	

ATTENDU que lesdites séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, chemin de Way's Mills à Barnston-Ouest;

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk, Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;

Que le conseil municipal, par cette résolution, approuve ledit calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

7.1.2. Service d'inspection municipal en bâtiment et environnement

19 11 164 Contrat pour le service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement

ATTENDU que la Municipalité a demandé une offre de service à Urbatek pour le service d'inspection municipale en bâtiment et environnement pour l'année 2020;

ATTENDU le dépôt de l'offre de service d'Urbatek le 21 octobre 2019;

Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau, Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le conseil municipal accepte l'offre d'Urbatek telle que présentée.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Piszar, maire, et Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

19 11 165 Contrat de l'officier municipal en bâtiment et environnement

ATTENDU que le conseil municipal a évalué les besoins de la Municipalité

quant au service d'inspection municipale en bâtiment et environnement; **ATTENDU** que le conseil municipal a accepté l'offre d'Urbatek pour le service d'inspection municipale en bâtiment et environnement pour 2020;

Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau, Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que le conseil municipal ne renouvelle pas le contrat de Monsieur Yvan Vanasse pour l'année 2020 et qu'il lui signifie selon les termes inscrits à son contrat.

Adoptée à l'unanimité

19 11 166 7.1.3. Sécurité civile – Entente avec Stanstead-Est

ATTENDU que la Municipalité de Stanstead-Est a déposé, à la Municipalité de Barnston-Ouest, une demande d'entente de service dans le cadre de l'élaboration de leur plan de sécurité civile ;

ATTENDU que l'entente porte sur l'utilisation du Centre Communautaire de Way's Mills aux fins de centre de coordination d'urgence substitut (coordination et communications pour l'OMSC) par la Municipalité de Stanstead-Est;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils sont en accord avec celle-ci ;

Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau, Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

Que le conseil municipal accepte ladite entente telle que présentée.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

19 11 167 7.1.4. Déclaration de Barnston-Ouest pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

ATTENDU que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

ATTENDU que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes ;

ATTENDU que la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

ATTENDU que la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

ATTENDU que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

ATTENDU que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ; **ATTENDU** que la Municipalité de Barnston-Ouest représente aussi la diversité

de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion ;

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier, Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

Par la présente **DÉCLARATION DE LA** Municipalité de Barnston-Ouest **POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la Municipalité de Barnston-Ouest se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Adoptée à l'unanimité

7.1.5. Équijustice Estrie - suivi

La directrice générale informe les membres du conseil de l'état d'avancement de la réflexion des municipalités de la MRC de Coaticook concernant le soutien financier qui pourrait être offert à l'organisme Équijustice Estrie pour 2020.

19 11 168 7.1.6. Programme en Mobilisation et développement des communautés locales

ATTENDU que le Cégep de Victoriaville offre un programme court de perfectionnement en Mobilisation et développement des communautés locales qui est dispensé principalement à distance (en direct en diffusion web) ;

ATTENDU que ce programme s'adresse aux praticiens impliqués dans des dynamiques de mobilisation, notamment en milieu rural ;

ATTENDU que la conseillère Julie Grenier a démontré de l'intérêt à suivre cette formation de 300 heures et que le conseil croît que ce que la conseillère y apprendra sera bénéfique pour la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland, Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

Que le conseil municipal autorise, la conseillère Julie Grenier, à s'inscrire au programme en Mobilisation et développement des communautés locales du Cégep de Victoriaville.

Que la Municipalité défraiera les frais d'inscription au programme qui sont de 300\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

19 11 169

7.2.1. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglaçage

ATTENDU la résolution numéro 19 10 153 autorisant la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 150 TM de sel de déglaçage;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 11h00 le 28 octobre 2019, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 11h05, à savoir :

Fournisseurs	Prix avec livraison/TM	Prix sans livraison
Compass Minerals (Sifto)	121.87\$	98.00\$
Cargill	Non-soumissionnaire	Non-soumissionnaire
Sel Warwick	86.25\$	86.25\$
Mines Seleine	96.19\$	95.00\$
Sel Frigon Inc.	-	-
Transport Marcel Morin	-	-

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau, Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

D'octroyer ledit contrat de fourniture de sel de déglaçage à l'entreprise Sel Warwick Inc. aux conditions suivantes :

De 150 TM de sel de déglaçage, avec transport, au coût de 86.25\$/TM, pour une dépense maximale de 12 937.50\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

19 11 170

7.3.1. Adoption du Règlement numéro 278-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019

ATTENDU qu'il est nécessaire de corriger certaines références au règlement de zonage suite à la modification du règlement de zonage ;

ATTENDU que le processus de modification doit commencer par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été présenté à la séance du 3 juin 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 juin 2019 ;

ATTENDU qu'une consultation publique s'est tenue le 30 septembre 2019 ;

ATTENDU que le second projet de règlement a été déposé, présenté et adopté à la séance du 7 octobre 2019 sans modifications ;

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;

D'approuver et d'adopter le Règlement numéro 278-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019.

Adoptée à l'unanimité

19 11 171

7.3.2. Adoption du Règlement numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 octobre 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk, Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;

D'adopter le règlement numéro 280-2019 décrétant une dépense maximale de 430 000\$ et un emprunt de 280 000\$ pour la construction d'un bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

19 11 172

7.4.1. Gestion des documents et des archives 2020

ATTENDU que la Municipalité a reçu une offre de service pour la gestion des documents et des archives 2020 de la part de HB archivistes, s.e.n.c.;

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la Municipalité accepte l'offre de service pour la gestion des documents et des archives 2020 de HB archivistes, s.e.n.c. pour un montant forfaitaire de 1 100.27\$ (4 jours) ou 60\$ de l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

19 11 173

7.4.2. RIGDSC – **Budget 2020**

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

ATTENDU la réception des documents de ladite Régie, dont le budget s'élève à 2 142 391\$ pour 2020 ;

ATTENDU que les prévisions des coûts 2020 pour la Municipalité de Barnston-Ouest sont : de 75\$/TM pour l'enfouissement, de 23.55\$/TM pour la redevance à l'enfouissement et de 50\$/TM pour le compostable ;

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier, Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte le budget 2020 tel que présenté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ainsi que les coûts reliés à l'enfouissement, à la redevance et au compostage tels qu'indiqués.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniers

La directrice générale dépose officiellement lesdites déclarations en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* L.R.Q., c. E-2.2), soumises par les élus suivants : Johnny Piszar, Yannick Fecteau, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier et Cynthia Ferland.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal et de voirie pour le mois d'octobre 2019.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement pour le mois d'octobre 2019.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière pour les mois d'octobre 2019.

19 11 174 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 7 octobre 2019 – 19-10-158	90 745.62\$
B)	Dépenses incompressibles – octobre 2019	15 134.90\$
C)	Salaires octobre 2019	10 182.42\$
D)	Comptes à payer au 4 novembre 2019	153 962.49\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby, Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 179 279.81\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.2. États comparatifs au 30 septembre 2019

Les états comparatifs au 30 septembre 2019 sont déposés aux membres du conseil municipal.

19 11 175 15. Levée de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau, Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h32.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).* »

MAIRE	DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES